

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Ginette Duvoisin – Un élan du cœur pour sauver des vies

Rappel de l'interpellation

Quels sont les gestes adéquats à adopter lorsqu'une personne est victime d'un malaise cardiaque et qu'il faut compter une demi-heure pour que l'ambulance arrive sur le lieu d'intervention ? Lorsque l'on sait qu'une victime d'attaque cardiaque perd chaque minute 10 % de chance de survie, du matériel et des intervenants formés de proximité devraient être mis en place.

Le canton du Tessin a créé une fondation, suite à l'intervention de plusieurs ambulanciers, dont l'objectif est d'augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque et de sensibiliser les différents acteurs sociaux face à ce type d'intervention en milieu extra-urbain. Les ambulanciers sont habilités à former des bénévoles au certificat de réanimation Basic Life Support - Automated external defibrillator (BLS-AED), une formation théorique et pratique spécifique pour la réanimation des personnes victimes d'attaques cardiaques. La fondation tessinoise met à disposition des défibrillateurs sur tout le territoire cantonal et assure le maintien de ces appareils, en échange d'une contribution financière des communes. Les défibrillateurs sont référencés auprès de la centrale 144. En cas d'intervention, la centrale guide les répondants qui se trouvent à proximité et leur indique l'endroit où se trouve le défibrillateur. Une application est également disponible gratuitement sur l'AppStore pour permettre aux répondants de géolocaliser la zone d'intervention. Les cantons de Berne, Soleure et Fribourg ont ou vont mettre en place un tel réseau.

Quelques communes de notre canton se sont préoccupées de cette situation ; elles ont pris en charge la formation de bénévoles et l'achat de défibrillateurs. Des bénévoles se sont spontanément proposés pour suivre la formation et se sont même offerts pour devenir répondants à toute heure du jour et de la nuit, ce qui démontre un bel élan envers un projet enthousiasmant, qui permet de sauver des vies.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- 1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à cette démarche de réseau de proximité avec des personnes formées pour intervenir en cas d'attaque cardiaque ?*
- 2. Dans le cadre des urgences santé, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place, en collaboration avec les communes, un réseau global d'intervention dans tout le canton ?*
- 3. La mise à disposition de défibrillateurs, référencés auprès de la centrale 144, sur tout le territoire cantonal est-elle envisagée ?*
- 4. Un projet pilote de mise à disposition de défibrillateurs dans les pharmacies du canton a été initié. Quel est le bilan de cette expérience ?*

Réponses du Conseil d'Etat

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Les arrêts cardio-respiratoires font depuis de nombreuses années l'objet d'importants travaux de recherche ayant pour but de définir les meilleurs gestes à effectuer face à une personne en arrêt cardio-respiratoire ainsi que les soins et traitements optimaux à mettre en œuvre pour augmenter le taux de survie. Malgré cela, la survie des patients victimes d'un tel accident reste très faible. Si pour des patients retrouvés plusieurs minutes/heures après l'événement une augmentation des chances de survie reste faible, le potentiel d'amélioration devient important lorsque le malaise survient devant un témoin.

D'un point de vue général, la population suisse est sensibilisée de plus en plus tôt à l'importance des gestes de réanimation, notamment par des cours de réanimation dans certaines écoles ou lors du cursus pour le permis de conduire. De plus, de nombreuses entreprises organisent des formations de réanimation (cours BLS-AED). Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans son commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail rappelle d'ailleurs aux entreprises l'importance de disposer de collaborateurs en nombre suffisant aptes à entreprendre, entre autres, des manœuvres de réanimation. Comme précisé dans l'interpellation, de nombreuses communes vaudoises ont également formé leur personnel communal voire acquis des défibrillateurs. Tous ces éléments augmentent ainsi la probabilité de rencontrer, dans l'entourage immédiat d'une victime d'un arrêt cardio-respiratoire, un sauveteur potentiel. C'est pourquoi, il convient de mettre en place des stratégies permettant de réunir sans délai victimes et sauveteurs.

1.2 Situation dans le canton du Tessin, de Fribourg et d'autres cantons

En 2005, la fondation cantonale " Ticino Cuore " a été créée avec pour but d'augmenter les chances de survie après un arrêt cardio-respiratoire, notamment en permettant au patient de recevoir un massage cardiaque efficace et en apportant un défibrillateur en moins de 5 minutes. Pour atteindre cet objectif, ont été mis en place :

- un réseau dense de premiers répondants volontaires (exigence minimale : cours BLS-AED à jour) et mobilisables rapidement par le biais de la même application smartphone accessible à tous (Momentum) ;
- un réseau structuré de défibrillateurs répartis sur tout le canton, répertoriés à la Centrale 144 et visibles sur la même application smartphone ;
- des cours BLS-AED largement dispensés à la population, notamment pour tous les écoliers.

Grâce à ces différentes actions, le taux de survie (patients sortis de l'hôpital) est passé de 16% en 2005 à 57% en 2016.

Depuis 2012, le Canton de Fribourg suit l'exemple du Tessin et la Fondation " Fribourg Cœur " a été créée, en étroite collaboration avec la Fondation " Ticino Cuore ". Dès le mois d'août 2012, les patrouilles de la Police cantonale fribourgeoise sont équipées de défibrillateurs et les agents sont alarmés simultanément à l'ambulance. Depuis janvier 2017, Fribourg dispose également de l'application Momentum pour l'alarme des premiers répondants.

Il est important de relever que les fondations " Ticino Cuore ", " Fribourg Cœur " et la Centrale 144 de Berne ont le souhait de créer des liens entre les différents cantons qui utilisent l'application Momentum pour permettre d'établir un réseau intercantonal (voire national). D'autres cantons limitrophes ou romands ont manifesté leur intérêt (Genève, Valais, Fribourg, Jura et Berne).

1.3 Situation dans le canton de Vaud

La Fondation Urgences Santé (FUS) assure toutes les activités de régulation du système préhospitalier vaudois (via le numéro 144) ainsi que les réponses apportées par la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG).

La prise en charge des personnes victimes d'arrêts cardio-respiratoires débute par une réanimation guidée par la Centrale 144 puis l'envoi de l'ambulance, du SMUR ou de l'hélicoptère médicalisé de la REGA.

Depuis l'automne 2016, le Service de la santé publique, en collaboration avec la FUS, prépare un projet visant la mise en place d'un réseau de premiers répondants.

A partir du 1er janvier 2018, tous les gendarmes de la Police cantonale, au total 580, sont formés aux gestes de réanimation de base BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) et 41 véhicules d'intervention, répartis sur tout le canton, ont été équipés d'un défibrillateur. Engagés en urgences sur demande de la Centrale 144, les policiers interviendront potentiellement sur l'ensemble des arrêts cardio-respiratoires annoncés. Leur mobilité (voiture de police) ainsi que leur disponibilité permanente (24h/24) pourraient donner des résultats probants.

2 RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à cette démarche de réseau de proximité avec des personnes formées pour intervenir en cas d'attaque cardiaque ?

Le Conseil d'Etat met en place un réseau cantonal de premiers répondants capable de répondre rapidement à une urgence cardiaque n'importe où dans le canton.

A cette fin, le département de la santé et de l'action sociale :

- prépare une convention avec la Fondation " First Responders " (anciennement Fribourg Cœur qui a changé ses statuts) afin de développer un réseau de premiers répondants dans le canton de Vaud, voire en Romandie ;
- évalue l'application Momentum afin de l'utiliser pour le futur réseau des premiers répondants vaudois ;
- prépare avec la FUS les conditions nécessaires à l'engagement des moyens lors des arrêts cardio-respiratoires, soit : les premiers répondants, les ambulances, les SMUR et la REGA.

Ces démarches seront accompagnées d'une communication en 2018 afin d'initier le recrutement des premiers répondants volontaires et de permettre au canton de Vaud de disposer d'une réponse aux arrêts cardio-respiratoires, à l'instar de ceux du Tessin et de Fribourg.

Le Conseil d'Etat précise que le Groupement romand des services de santé publique (GRSP - Berne, Genève, Vaud, Valais, Tessin, Fribourg, Neuchâtel et Jura) s'est prononcé en faveur de l'utilisation par tous de l'application Momentum. Cela devrait permettre des développements communs et surtout favoriser les synergies entre les réseaux des différents cantons concernés.

2. Dans le cadre des urgences santé, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place, en collaboration avec les communes, un réseau global d'intervention dans tout le canton ?

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat soutient la mise en place d'un réseau de premiers répondants dans tout le canton de Vaud, en principe dès le printemps 2018.

En effet, en raison de la mobilité quotidienne des personnes hors des frontières des cantons, il est apparu pertinent d'envisager un projet régional. A l'instar des modèles fribourgeois et tessinois, tout secouriste formé aux gestes de réanimation pourra s'annoncer et télécharger l'application lui permettant d'être engagé. La clé de l'efficacité étant la reconnaissance de l'arrêt cardio-respiratoire et l'engagement rapide d'un premier répondant, la Centrale 144 reste au centre du projet, qui doit être un

projet cantonal.

Chaque commune qui le souhaite pourra collaborer au projet au travers de la fondation qui la sollicitera pour transmettre l'information à ses habitants. Les communes pourraient également acquérir des défibrillateurs qu'elles rendraient accessibles aux secouristes.

3. La mise à disposition de défibrillateurs, référencés auprès de la centrale 144, sur tout le territoire cantonal est-elle envisagée ?

Depuis plusieurs années, la Centrale 144 vaudoise alimente une base de données sur l'emplacement des défibrillateurs qui lui sont annoncés. Ces appareils seront référencés dans l'application Momentum, permettant ainsi au régulateur d'orienter un sauveteur vers un défibrillateur.

Si le fait de répertorier l'emplacement des défibrillateurs puis d'en amener un sur le lieu de l'événement est important, le Conseil d'Etat rappelle néanmoins que la priorité absolue doit être donnée à un démarrage rapide des gestes de réanimation, ce qui est déjà mis en œuvre par la Centrale 144.

4. Un projet pilote de mise à disposition de défibrillateurs dans les pharmacies du canton a été initié. Quel est le bilan de cette expérience ?

Le projet " Pharmacies et défibrillateurs " a été mis en place en février 2014. L'objectif était d'évaluer si la mise à disposition d'un défibrillateur dans des pharmacies de régions représentatives du canton permettrait de prendre en charge plus précocement les arrêts cardio-respiratoires.

31 pharmacies du canton ont été équipées, à savoir l'ensemble des pharmacies d'Yverdon (ville), des pharmacies du district Oron-Lavaux (district) ainsi que la pharmacie de la gare de Lausanne (lieu statistiquement à risque en fonction de sa fréquentation importante).

Le choix des emplacements en pharmacie était décidé en partant de l'hypothèse que des patients en difficulté - problèmes/douleurs thoraciques - pourraient se présenter dans ces officines et que la répartition géographique des officines permettrait d'être à proximité de la majeure partie des arrêts cardio-respiratoires.

Malgré une prolongation de 8 mois du projet, soit plus de 3.5 ans, une seule utilisation d'un défibrillateur, sans administration d'un choc électrique, a eu lieu sur l'ensemble des zones testées. Afin de vérifier que ce chiffre n'était pas lié à un mauvais choix des établissements retenus, le Service de la santé publique a simulé les résultats qui auraient été obtenus si les 252 pharmacies du canton avaient été équipées.

Au final, il ressort clairement que le choix d'un tel emplacement limite fortement l'accessibilité des appareils, notamment au regard des heures d'ouverture et que les officines sont généralement trop éloignées du type de lieu principal de survenue des arrêts cardio-respiratoires (80% à domicile). Pour ces deux raisons, ce projet ne sera pas étendu au reste du canton.

3 CONCLUSIONS

Le Conseil d'Etat procède à la mise en place d'un réseau de premiers répondants vaudois qui devrait débiter au printemps 2018. Ce futur réseau devrait à moyen terme être " connecté " avec les réseaux des premiers répondants des cantons voisins, augmentant ainsi les probabilités d'interventions et permettant des synergies, tant au niveau des volontaires que des développements de l'application Momentum.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 février 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean